

CANADA

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE EDGAR N. RHODES

MINISTRE DES FINANCES

DÉPUTÉ DE RICHMOND-CAP-BRETON (ouest)

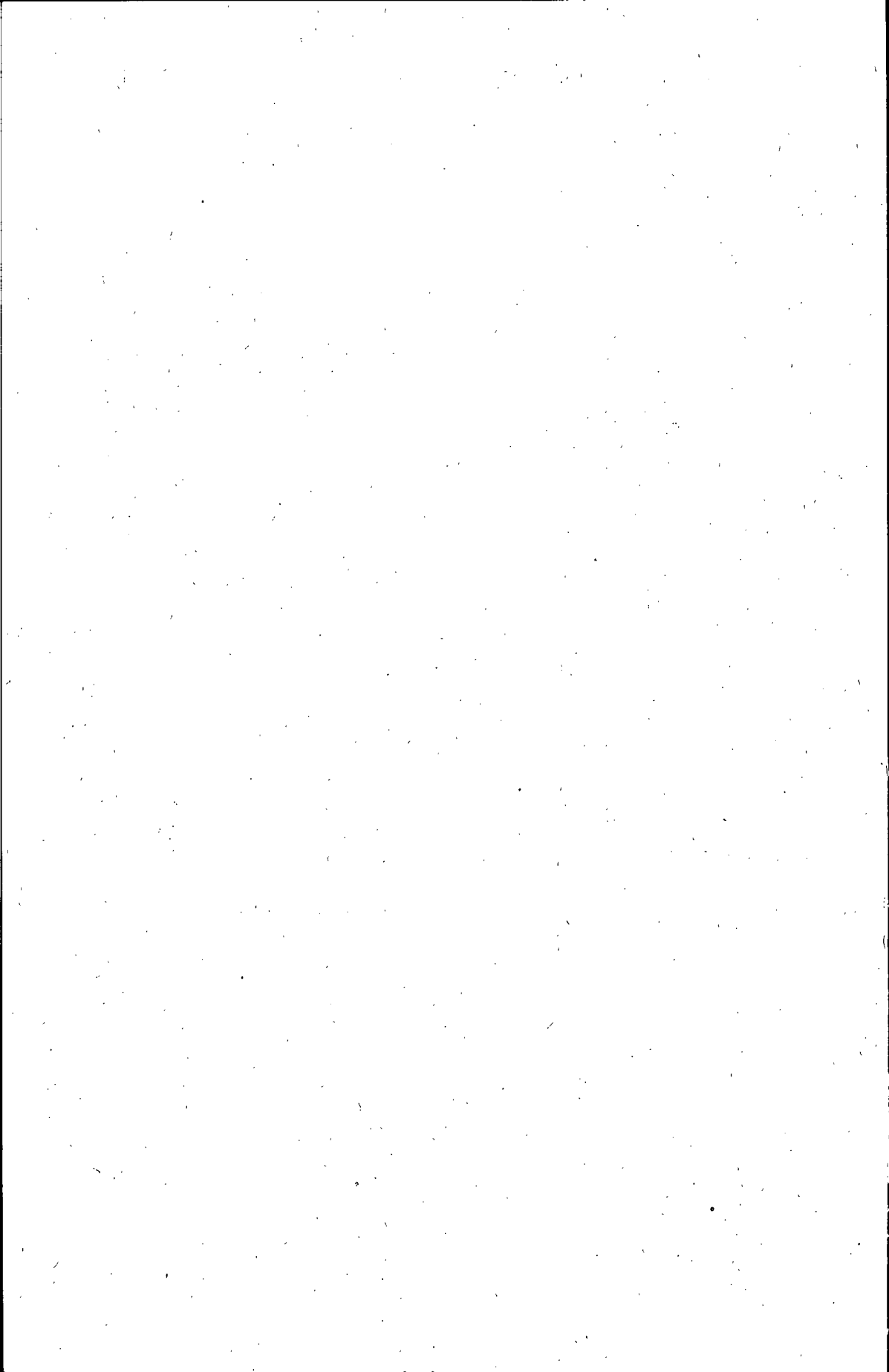
À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 6 AVRIL 1932



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932



DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE EDGAR N. RHODES, député,

MINISTRE DES FINANCES

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES,

le mercredi 6 avril 1932

Monsieur l'Orateur, en proposant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour étudier la question des crédits à accorder à Sa Majesté pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1933, je vous demande d'être indulgent pour les imperfections que peut trahir dans l'accomplissement de cette lourde et onéreuse tâche celui qui est ministre des Finances seulement depuis quelques semaines, et celles-là bien remplies.

Ces imperfections sont plus apparentes et ma tâche est plus ardue à cause de l'éclat avec lequel mon prédécesseur immédiat s'est acquitté de ses fonctions.

Cette revue des opérations financières de l'année sera divisée en cinq chapitres:

- (1) Un bref aperçu des événements qui ont si profondément bouleversé la finance internationale et dont les répercussions se sont fait sentir dans notre propre pays.
- (2) Les opérations financières et les comptes du pays pour l'exercice terminé le 31 mars. A cet égard, l'on comprendra que les chiffres mentionnés ne sont pas définitifs, mais représentent une estimation aussi juste que possible.
- (3) Le commerce et l'industrie au Canada.
- (4) Une évaluation des recettes et des dépenses pour l'année financière 1932-1933, et
- (5) Les moyens proposés en vue d'assurer le revenu requis pour subvenir aux dépenses estimatives.

L'année dernière a été remplie de difficultés et de problèmes d'ordre financier dont plusieurs sans précédent. Le Canada, comme les autres pays, s'est vu entraîné dans une période de fléchissement des prix et des revenus. Pendant l'été, s'annonçaient les événements qui allaient couvrir de leur ombre la finance internationale. La crise en Allemagne, suivant de très près la chute de la plus importante banque de l'Autriche, qui avait eu lieu au mois de mai, rappela brusquement au monde entier le besoin d'une entente internationale sur la question

épineuse des réparations et des dettes de guerre entre les divers gouvernements. Le moratoire d'un an proposé par le président Hoover fut accueilli comme un signe précurseur d'une reprise de la confiance dans le monde, mais cet optimisme fut malheureusement de courte durée. Le moratoire fut accepté après quelque retard, mais l'effet en fut en partie détruit par la controverse qui mit en relief les difficultés de la situation. Dans l'intervalle, la crise approchait, à cause du rapatriement des crédits et des retraits d'or du pays dont les réserves étaient déjà abaissées. Dans toutes les parties du monde, l'or cessait d'être un instrument d'échange, devenant une denrée gardée jalousement. La livre sterling subissait des assauts quotidiens et, en fin de compte, le 21 septembre, le monde tressaillit à la nouvelle que l'Angleterre était forcée d'abandonner l'étalon d'or.

Plusieurs pays suivirent rapidement son exemple. Aux États-Unis, il se posa des problèmes résultant, d'abord, de la thésaurisation pratiquée par les particuliers et, d'un autre côté, des mesures prises par les grandes institutions financières pour s'assurer des éléments d'actif liquides. La chute des échanges étrangers et la vente à perte des titres ont amené la démoralisation à peu près absolue des marchés.

Il va sans dire que ces événements avaient une signification particulière pour le Canada, pays débiteur, ayant alors une balance de commerce défavorable. Nous ne pouvions maintenir notre devise que tant que les opérations financières, fondées sur un état normal et la confiance, résultaient en un apport net de monnaie. Entre le 1er octobre 1931 et le 31 mars 1932, le Dominion, les provinces, les municipalités et les organismes mi-publics devaient rembourser, à New-York ou à Londres, pour 72 millions de dollars, estime-t-on, d'obligations échues; il fallait en outre faire à l'étranger le service d'intérêts s'élevant à 80 millions. S'ajoutant à tout cela, il y avait les dettes des sociétés commerciales et des particuliers. Comme nous devions faire honneur à ces obligations, la dislocation des marchés monétaires étrangers présentait des dangers notables pour notre crédit à l'étranger.

On avait pris des mesures le 8 septembre pour consolider notre situation à New-York par l'ouverture de négociations tendant à la vente de 50 millions de dollars d'obligations du National-Canadien garanties par le Dominion, le réseau ayant alors à y rembourser pour 37 millions d'emprunts à court terme. La soumission la plus favorable a été celle d'un syndicat qui a acheté ferme pour 25 millions de ces titres, s'assurant une option sur le solde. Comme le prix était avantageux, le syndicat a fait jouer son option. Néanmoins, une bonne partie de cet emprunt était imputable sur le compte canadien, et il fallut

s'arranger pour en régler une partie au Canada, de sorte que, pour éviter une aggravation de l'état déjà si sérieux du change, on n'a pu rembourser qu'une partie des emprunts à court terme dus à New-York, laissant un solde de 18 millions et demi à renouveler.

A la suite de la baisse de la livre sterling, le dollar canadien continua de fléchir. Il atteignit son point le plus bas le 16 décembre, alors que la prime sur les fonds de New-York atteignit $24\frac{7}{8}$ p. 100. On comprit que, malgré le grand crédit dont jouissait le Canada, on ne réussirait pas à stabilier la devise au pair au moyen de l'or, à cause des circonstances. Nous nous sommes donc proposé deux objets: tout d'abord, assurer le remboursement rapide de toutes obligations contractuelles échues à l'étranger et, ensuite, travailler à maintenir une monnaie et un crédit normaux à l'intérieur du Canada.

Le 14 septembre, le Gouvernement commença à acheter la production des grandes mines d'or du Canada, à un prix équivalant à peu près à la valeur des fonds de New-York. On s'est servi de cet or pour effectuer des paiements à New-York; il a permis au Dominion d'éviter l'achat de devises étrangères et, parfois, d'avancer de l'or au National-Canadien et aux provinces pour leurs versements à l'étranger. Cette politique a été avantageuse, en général, au commerce canadien.

Quant à la situation intérieure, les besoins de l'industrie, des organismes de vente de la récolte et des corps publics harassés par la baisse des recettes, rendaient nécessaire d'assurer la marche continue et harmonieuse du mouvement des crédits au Canada, à un coût raisonnable pour les emprunteurs. Il importait aussi d'empêcher la fuite du dollar canadien, dans la crainte de l'inflation. On ne pouvait y arriver qu'en maintenant la confiance au pays et en gardant une réserve de crédits à laquelle on pût avoir recours dans toute crise extérieure. On y a réussi par une méthode autorisée en vertu du décret du 19 octobre, laquelle, tout en maintenant les droits de rachat résultant de la loi des billets de la Puissance, ne permettait l'exportation de l'or que moyennant un permis accordé par le ministre des Finances aux banques autorisées. Le 19 octobre, les billets en circulation, y compris l'émission autorisée par la loi financière, s'élevaient à \$144,468,571, et la réserve d'or représentait plus de 45 p. 100 de la valeur au pair de ces billets. Le 19 mars 1932, la somme totale des billets était ramenée à \$142,896,193, la réserve d'or représentant plus de 45 p. 100 de cette somme.

Jusqu'au 1er mars, on a accordé 182 permis, se rapportant à une masse d'or équivalant à \$28,969,566. De cette somme \$19,839,286 venaient du Dominion, représentant l'or acheté des mines; le solde appartenait aux mineurs, aux banques et aux particuliers qui s'occupent du commerce de l'or.

Les Canadiens peuvent avec satisfaction considérer ce qu'on a accompli. On a fait honneur à toutes les dettes extérieures à la date voulue. Le principal, \$72,000,000, de notre dette extérieure payable par les corps publics du Canada, et dont l'échéance tombait antérieurement au 31 mars, a été acquitté en partie par des remboursements et en partie par des renouvellements; mais à cette date il ne reste que \$33,000,000 sur la première somme payable à l'étranger, et ce reste est arrangé de telle façon que son remboursement régulier pourra s'effectuer sans embarras. Les détenteurs de valeurs canadiennes comportant paiement à l'extérieur du pays ont touché, à l'échéance, leurs 80 millions d'intérêt.

Ceci, de même que la vigueur de notre régime bancaire et la stabilité de nos institutions financières en général, a contribué pour une grande part au retour de la confiance dont témoignent la hausse du dollar canadien sur le change et la cote plus élevée des valeurs publiques canadiennes.

RECETTES 1931-1932

Les états financiers publiés de mois en mois pendant l'année ont indiqué que, comme tous les pays du monde, nous avons souffert d'un fléchissement notable des recettes provenant de l'impôt, la source d'environ 83 p. 100 du revenu national. De toutes les grandes taxes, celle sur le revenu seulement a rapporté approximativement la somme prévue: de cette source nous avons tiré 61 millions de dollars. Les recettes douanières ont tombé à \$102,800,000, ce qui reflète la chute dans la valeur des importations, provoquée par différentes causes, telle que la baisse plus accentuée des prix, la situation du change, désavantageuse en ce qui concerne les importations de provenance américaine, et en général notre politique d'encourager la production au Canada même.

Les recettes totales du fisc vont se chiffrer à \$273,300,000; nous en soumettons ici un relevé qui établit en même temps la comparaison avec les quatre années financières précédentes.

RECETTES DU FISC (en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Douanes.....	\$156,086	\$187,206	\$179,430	\$131,209	\$102,891
Accise.....	57,401	63,685	65,036	57,747	48,688
Revenus de taxe de guerre:					
Banques.....	1,225	1,243	1,408	1,429	1,397
Compagnie de fiduciaire et de prêt.....	345	8			
Compagnies d'assurance.....	999	895	74	74	
Bénéfices commerciaux différés.....	956	455	173	34	3
Impôt sur le revenu.....	56,571	59,422	69,021	71,048	61,000
Taxe de vente.....	72,100	63,646	44,859	20,784	41,271
Timbre des fabricants, taxe sur le transport, etc.....	18,123	19,361	18,550	13,951	18,098
Rendement total des impôts.....	\$364,706	\$395,921	\$378,551	\$296,276	\$273,348

RECETTES DES SERVICES PUBLICS

On estime que les rentrées des divers services publics atteindront le total de \$54,000,000. Les Postes, la grande source de ces revenus, accuseront un relèvement de \$1,500,000, par suite de l'augmentation dans le tarif des postes, et aussi du fait que les timbres-poste peuvent maintenant servir à certaines fins d'accise. L'on estime à \$31,748,000 les recettes du service des Postes et ses dépenses à \$34,550,000. Ce chiffre ne comprend pas les déboursements effectués par d'autres départements pour le compte de celui des Postes; il ne tient pas compte non plus de la manutention à titre gratuit des objets de correspondance d'autres départements du service administratif.

Les intérêts sur les placements, soit des paiements provenant de commissions de ports, d'autres commissions, etc., auxquelles l'Etat a avancé des fonds, et comprenant les paiements réguliers de la Roumanie sur son emprunt, atteindront, estime-t-on, un total de \$10,000,000. Sont inclus dans ce chiffre les intérêts payés par les banques autorisées sur des avances faites en vertu de la loi financière; lesquels paiements seront approximativement de \$360,247 contre \$539,984 l'année dernière. Suit un état comparatif des revenus pour ces services publics pendant les cinq dernières années.

RECETTES, HORS L'IMPÔT

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Loi des grains du Canada	\$ 2,677,877	\$ 2,992,540	\$ 2,047,207	\$ 2,179,047	\$ 1,435,054
Gazette du Canada	81,243	80,214	93,890	71,197	71,229
Canaux	1,355,677	1,230,333	1,043,647	1,026,671	931,963
Casuelles	3,626,236	4,041,095	4,300,710	3,678,487	4,035,864
Immigration chinoise	14,179	18,224	14,345	21,996	11,533
Terres fédérales	3,688,595	4,070,339	4,139,104	1,655,401	486,974
Inspection de l'éclairage électrique	563,913	563,964	546,957	632,151	389,405
Amendes et confiscations	568,140	655,485	743,343	433,716	241,326
Pêcheries	119,144	109,300	110,724	73,937	40,197
Inspection du gaz	85,716	92,398	100,763	94,255	75,513
Inspection des assurances	123,768	131,626	138,780	148,942	150,993
Intérêts sur placements	10,937,822	12,227,562	13,518,205	10,421,224	9,097,357
Marine	191,564	132,810	184,637	199,000	137,358
Caisse des marins	222,048	236,808	209,322	201,768	136,018
Collège militaire	20,232	20,204	19,820	19,832	20,045
Pensions militaires, rec- ettes	128,017	155,830	158,881	159,000	159,991
Terres de l'artillerie	14,206	24,830	30,277	29,384	13,769
Droits de brevets d'in- vention et d'autour	495,792	530,239	574,018	559,646	522,846
Pénitenciers	177,933	178,449	181,024	183,288	145,086
Postes	31,562,580	30,611,964	33,345,385	30,212,326	31,747,750
Prime, escompte et chan- ge	504,211	568,846	531,366	521,026	2,754,526
Travaux publics	395,281	414,085	408,151	362,391	358,083
Pension des officiers de la Royale gendarmerie à cheval	6,144	6,373	6,471	6,357	6,871
Fonds de retraite	172	81	5		
Poids et mesures	361,690	399,247	407,248	410,750	400,455
Total des recettes, hors l'impôt	\$58,012,180	\$59,542,846	\$62,860,180	\$53,310,842	\$54,370,206

RECETTES SPÉCIALES

Ayant accepté le principe du moratoire relatif aux dettes intergouvernementales, nos recettes provenant des annuités des réparations allemandes ont été réduites à \$1,001,570 applicables à la période antérieure au 1er juillet.

A cela, il faut ajouter une somme de 6 millions reçue du conservateur des propriétés ennemies et portée à notre crédit comme remboursement partiel des sommes prises sur le fonds du revenu consolidé et versées à des civils pour dommages éprouvés durant la guerre.

Vici un rapprochement des revenus durant les cinq dernières années financières:

SOMMAIRE DE TOUTES LES RECETTES
(en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Recettes provenant des impôts.....	\$364,706	\$395,921	\$378,551	\$296,276	\$273,348
Recettes, hors l'impôt.....	58,012	59,543	62,800	53,311	54,371
Recettes du fonds consolidé.....	\$422,718	\$455,464	\$441,411	\$349,587	\$327,719
Recettes spéciales.....	7,129	5,476	4,771	6,622	7,022
	\$429,847	\$460,940	\$446,182	\$356,209	\$334,741

DÉPENSES ORDINAIRES 1931-1932

Les dépenses ordinaires de l'année sont fixées à \$378,700,000, ce qui est environ 19 millions de moins que l'on avait pensé. Les dépenses pour les services pour lesquels provision est faite annuellement au moyen d'un crédit se sont réellement élevées à 25 millions de dollars, somme moins élevée que celle qu'avait autorisée le Parlement. D'un autre côté, certaines dépenses statutaires, comme les subventions aux provinces, les pensions aux vieillards et le change, ont dépassé de 6 millions les prévisions.

Le change a absorbé une somme de plus de \$3,635,000, ce qui représente surtout la prime sur l'or acheté des mines. Cette dépense a été largement compensée au chapitre des recettes par des crédits représentant une somme globale de \$2,248,000, résultant des opérations du change sur la place de New-York et de l'escompte sur la livre sterling achetée afin de faire face à nos obligations à Londres. Nous avons réalisé un autre crédit de \$506,000 par l'achat au-dessous du pair de valeurs sterling au compte des caisses d'amortissement; dans le cours de l'année, nous avons déboursé une somme nette de \$881,000 en primes, escompte et change.

Un état des dépenses ordinaires, par service, pour les cinq dernières années financières, est donné ci-dessous.

DÉPENSES ORDINAIRES PAR SERVICE
(en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
<i>Finance;</i>					
Intérêt sur la dette.....	\$128,903	\$124,990	\$121,566	\$121,290	\$121,163
Subsides aux provinces.....	12,517	12,554	12,497	17,436	13,695
Frais de gestion.....	885	923	1,016	920	874
Primes, escompte et change.....	42	67	73	19	3,635
Système de pension.....	1,499	1,409	1,321	1,238	1,148
<i>Administration centrale.....</i>	<i>11,576</i>	<i>11,820</i>	<i>12,258</i>	<i>12,628</i>	<i>12,181</i>
<i>Agriculture.....</i>	<i>6,488</i>	<i>7,202</i>	<i>9,287</i>	<i>9,144</i>	<i>9,275</i>
<i>Pêcheries.....</i>	<i>1,751</i>	<i>1,974</i>	<i>2,274</i>	<i>2,262</i>	<i>1,922</i>
<i>Immigration.....</i>	<i>2,705</i>	<i>2,632</i>	<i>2,757</i>	<i>2,255</i>	<i>1,857</i>
<i>Affaires indiennes.....</i>	<i>4,200</i>	<i>4,598</i>	<i>5,135</i>	<i>5,806</i>	<i>4,861</i>
<i>Intérieur;</i>					
Terres et parcs du Dominion.....	4,083	4,987	5,480	4,970	2,659
Institutions scientifiques.....	734	794	817	817	550
Gouvernement des territoires du N.-O.	250	318	435	546	376
Gouvernement du Yukon.....	178	184	186	201	184
<i>Justice;</i>					
Administration.....	2,191	2,203	2,199	2,214	2,216
Pénitenciers.....	1,756	1,808	2,561	3,237	2,808
<i>Travail;</i>					
Enseignement technique.....	966	1,152	413	391	300
Pension des vieillards.....	131	833	1,537	5,658	10,251
Administration en général.....	314	365	416	511	353
<i>Législation;</i>					
Parlement.....	1,906	2,264	2,293	2,428	2,779
Elections.....	45	62	26	2,235	127
<i>Marine;</i>					
Services maritimes et fluviaux.....	3,749	3,683	5,136	3,639	3,824
Phares et service côtier.....	2,771	2,813	2,875	3,392	2,620
Institutions scientifiques.....	270	288	317	368	417
Inspection des vapeurs.....	131	141	140	144	144
<i>Mines.....</i>	<i>624</i>	<i>679</i>	<i>806</i>	<i>789</i>	<i>649</i>
<i>Défense Nationale;</i>					
Service de la Milice.....	10,152	11,044	11,033	10,953	9,802
Service naval.....	1,702	1,836	3,013	3,598	3,215
Service aérien.....	3,892	5,041	5,921	7,147	4,072
Services généraux.....	116	103	227	127	4
Gouv. des territoires du N.-O. (Radio)	143	139	140	218	198
<i>Revenu National.....</i>	<i>11,801</i>	<i>12,877</i>	<i>13,131</i>	<i>13,206</i>	<i>13,033</i>
<i>Pensions de guerre, etc.....</i>	<i>39,778</i>	<i>41,487</i>	<i>40,407</i>	<i>45,966</i>	<i>43,629</i>
<i>Pensions et Santé nationale;</i>					
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans.....	6,959	7,902	8,494	9,774	11,244
Santé.....	771	924	1,021	943	895
<i>Postes.....</i>	<i>31,783</i>	<i>33,483</i>	<i>35,037</i>	<i>36,293</i>	<i>34,551</i>
<i>Travaux Publics;</i>					
Imputable sur le revenu.....	14,037	17,003	18,134	23,763	16,060
Imputable sur le compte de la perception du revenu.....	943	940	924	936	774
<i>Chemins de fer et Canaux;</i>					
Loi du tarif de transport maritime, 1927	3,471	7,178	7,401	10,327	11,247
Autres dépenses imputables sur le compte du revenu.....	2,367	1,120	1,280	1,200	895
Dépenses imputables sur le compte de la perception du revenu.....	2,535	2,405	2,460	2,911	2,683
<i>R.G. à C.....</i>	<i>2,300</i>	<i>2,601</i>	<i>2,902</i>	<i>2,955</i>	<i>3,287</i>
<i>Application de la loi concernant l'établissement des soldats sur des terres.....</i>	<i>1,334</i>	<i>1,442</i>	<i>1,362</i>	<i>1,300</i>	<i>1,043</i>
<i>Commerce;</i>					
Loi des grains, exposition, etc.....	4,016	4,476	4,894	6,580	8,137
Primes, barres de cuivre, etc.....	83	79	40	92	145
Subventions au service postal et maritime.....	845	1,026	1,083	1,323	3,025
<i>Autres dépenses.....</i>	<i>6,385</i>	<i>7,104</i>	<i>5,055</i>	<i>5,342</i>	<i>5,036</i>
Total des dépenses ordinaires.....	\$336,168	\$350,953	\$357,780	\$389,558	\$378,743

DÉPENSES DE CAPITAL

Le montant affecté aux dépenses de premier établissement pour l'année financière 1931-1932 était de \$18,861,000 et, sur ce montant, la somme utilisée est, d'après les prévisions, de \$16,975,000. Il y a un an, les dépenses au même chapitre furent de \$28,200,000. Le ministère des Travaux publics a économisé \$600,000, et le ministère des Chemins de fer et des Canaux, \$1,300,000. Les principaux chefs de dépense furent: chemin de fer de la baie d'Hudson, \$5,215,000; canal Welland, \$2,940,000; dragage du chenal du fleuve Saint-Laurent, \$4,200,000 et laboratoire de recherches, à Ottawa, \$1,700,000.

Suit un état comparatif des dépenses d'établissement effectuées pendant les cinq dernières années financières:

DÉPENSES DE CAPITAL
(en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Canaux.....	\$ 13,763	\$ 13,164	\$ 9,324	\$ 9,842	\$ 3,255
Chemins de fer.....	3,592	6,302	6,663	6,371	6,269
Travaux publics.....	3,281	3,343	6,574	12,009	7,451
	20,636	22,809	22,561	28,222	16,975

DÉPENSES SPÉCIALES

On estime que les dépenses spéciales s'élèveront à \$55,100,000 comparativement à \$16,789,000 dépensés à ce chapitre l'année précédente. Les articles les plus importants sont le service de la prime au blé et les secours au chômage.

Les primes accordées au blé coûteront \$11,000,000 comparativement à \$7,000,000, prévision de la première heure; cette augmentation s'explique par le fait que la récolte a été plus abondante qu'on ne l'avait prévu.

LOI DE 1930 CONCERNANT L'AIDE AU CHÔMAGE

Les comptes publics révèlent qu'à venir jusqu'au 31 mars 1931 il a été effectué une dépense de \$4,432,000 en secours au chômage autorisés par la loi de 1930. Pour l'année dont il s'agit présentement, on prévoit que les déboursés, en vertu de cette loi, se chiffrent à \$13,250,000. Nous avons donc un ensemble de \$17,682,000 pour les fonds employés par le Dominion en application de la loi de 1930. Il reste encore un faible reliquat à régler dont on évalue le total à \$400,000.

LOI DE 1931 POUR LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE ET DE
L'AGRICULTURE

Les dépenses effectuées en vertu de la loi de soulagement du chômage et de l'agriculture, adoptée en 1931, se répartissent sous trois chefs:

- (1) Services fédéraux dont tous les frais sont à la charge du trésor fédéral;
- (2) Ouvrages publics provinciaux et municipaux auxquels le gouvernement fédéral contribue d'une part convenue, et
- (3) Secours directs, auxquels le Dominion contribue également d'une part de la dépense effectuée par les provinces et les municipalités.

Au chapitre des services fédéraux, ont été approuvées des dépenses s'élevant à \$6,481,000, dont \$3,765,000 seront imputables sur les comptes de l'année financière qui vient d'expirer. La répartition, par département, est comme suit:

Travaux publics.....	\$ 1,560,000
Chemins de fer et Canaux.....	568,000
Intérieur.....	885,000
Défense nationale.....	71,000
Justice.....	83,200
Commission des chemins de fer.....	500,000
Commission des champs de bataille.....	25,000
Agriculture.....	7,000
Administration.....	65,800
	\$ 3,765,000

Le programme des travaux publics entrepris par les provinces et les municipalités entraîne une dépense évaluée à \$70,469,675, dont la part contributive du Dominion est fixée à \$26,586,763. Ces entreprises sont sous la direction, ou des autorités provinciales ou des municipalités, et les versements de la contribution du Dominion ne sont effectués qu'après présentation des comptes de dépense, régulièrement certifiés par l'autorité provinciale compétente. Sous cette rubrique, les comptes de l'année financière 1931-1932 accusent des débours de \$12,278,000. Le relevé suivant fait voir la répartition de ce programme de travaux par province:

ENTREPRISES POUR LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE, 1931

Province	Total des entreprises	Contri- bution fédérale	Contri- bution pro- vinciale et municipale
	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	272,250	125,000	147,250
Nouvelle-Ecosse.....	2,546,869	999,923	1,546,946
Nouveau-Brunswick.....	1,911,870	749,692	1,162,178
Québec.....	14,612,975	4,643,808	9,969,167
Ontario.....	27,869,177	8,790,833	19,078,344
Manitoba.....	6,565,495	2,931,987	3,633,508
Saskatchewan.....	5,519,843	2,759,922	2,759,921
Alberta.....	5,171,225	2,585,612	2,585,613
Colombie Anglaise.....	5,999,971	2,999,986	2,999,985
Totaux.....	70,469,675	26,586,763	43,882,912

Quant aux secours directs, la contribution du fédéral imputable sur les comptes de 1931-1932 se chiffre à \$8,957,000. La plus grande partie de cette somme a été dépensée dans les régions de la Saskatchewan qui ont souffert de la sécheresse.

Pour résumer, les dépenses spéciales faites pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, au cours de l'année financière 1931-1932, se chiffrent à la somme de \$13,250,000 au compte de la loi de 1930, et à la somme de \$25,000,000 au compte de la loi de 1931, soit un total de \$38,250,000. Le solde des engagements reporté à la prochaine année financière sera de \$16,000,000 et ne comprend pas les secours directs en sus des déboursés actuels susmentionnés. Il est assez difficile d'estimer les sommes nécessaires dans ce dernier cas, car tout dépendra des exigences de la situation dans les diverses provinces, et les comptes déterminant la contribution du fédéral à ces dépenses ne parviennent à Ottawa que longtemps après le paiement effectif de ces secours.

FINANCES PROVINCIALES

Après avoir fait l'exposé des dépenses relatives au soulagement du chômage et de l'agriculture, il serait peut-être à propos, tandis que nous en sommes au chapitre des secours, de parler de l'aide accordée aux provinces sous forme de prêts. C'est un fait reconnu qu'au cours de ces derniers mois certaines provinces n'ont pu émettre des obligations sur le marché de New-York pour faire face à des engagements échus. Le fédéral voulant sauvegarder la réputation du crédit canadien à l'étranger, s'est porté provisoirement à l'aide de certaines provinces qui ne pouvaient remplir leurs engagements, mais il n'a assumé le rôle de banquier et n'a payé les dettes provinciales échues sur le marché de New-York qu'après s'être rendu compte qu'on avait eu recours à tous les autres moyens sans succès. Le Dominion a ainsi avancé \$11,637,190. En plus de cette somme, il a prêté \$10,794,000 aux provinces pour les fins de l'administration intérieure de ces dernières, y compris la contribution provinciale aux entreprises de secours. Dans ces cas le Gouvernement fédéral a accordé de l'aide à la demande pressante des provinces qui prétendaient que dans les circonstances actuelles elles étaient incapables seules de faire face à leurs obligations. Comme garantie, le fédéral détient des billets du trésor provinciaux remboursables dans un an, au taux d'intérêt que le Dominion doit verser sur cet argent. Les prêts, par provinces, sont les suivants:

	Prêts pour couvrir échéances à New-York	Prêts pour travaux publics et secours	Prêts pour fins administratives	Total
Manitoba.....	\$ 1,189,185	\$ 1,794,733		\$ 2,983,918
Saskatchewan.....	3,934,341	500,000	\$ 6,500,000	10,934,341
Alberta.....	3,142,000	1,000,000		4,142,000
Colombie-Anglaise.....	3,371,664	1,000,000		4,371,664
	\$11,637,190	\$ 4,294,733	\$ 6,500,000	\$ 22,431,923

Tenant compte des prêts et des dépenses, les déboursés effectués pour soulager le chômage et venir en aide aux provinces atteindront le chiffre de \$60,681,923. En voici les détails:

Loi de 1930.....	\$ 13,250,000
Loi de 1931:	
Services de l'administration fédérale.....	\$ 3,765,000
Travaux provinciaux et municipaux.....	12,278,000
Secours directs.....	8,957,000
	25,000,000
Prêts aux provinces (ne comprenant pas les avances faites sur les contributions du gouvernement fédéral:	
Manitoba.....	2,983,918
Saskatchewan.....	10,934,341
Alberta.....	4,142,000
Colombie-Anglaise.....	4,371,664
	22,431,923
	60,681,923

Voici un tableau comparatif des dépenses spéciales au cours des cinq dernières années:

DÉPENSES SPÉCIALES (en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Estimation 1931-32
Règlement des réclamations relatives à la guerre.....	\$ 1,861	\$ 120	\$ 95	\$ 110	\$ 86
Frais du lancement de l'emprunt.....	13	11	17	193	1,336
Frais divers.....	1,692	2,056	3,027	2,955	3,407
Réparations, demandes d'indemnités.....			6,700	500	1,027
Soulagement du chômage, 1930.....				4,432	13,250
Soulagement du chômage, 1931.....					25,000
Prime à la culture du blé.....					11,032
Réduction des prêts aux soldats, pour fins de colonisation.....				8,599	
	3,566	2,187	9,839	16,789	55,138

PRÊTS ET AVANCES INACTIFS

Les avances faites à certaines compagnies constituées, ne rapportant aucun intérêt, sont considérées comme dépenses dans le calcul de notre dette. Nous avons fait trois de ces avances: \$1,360,000 à la marine commerciale du gouvernement canadien et à la flotte des Antilles du National-Canadien,

\$1,495,000 à la Commission du port de Québec, et \$534,000 pour payer l'intérêt garanti par le gouvernement fédéral sur les obligations émises par la Commission du port de Montréal pour la construction du pont du Port. Voici maintenant un tableau comparatif des avances et des prêts inactifs des cinq dernières années:

AVANCES ET PRÊTS INACTIFS
(en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Prêts aux Chemins de fer nationaux.....			\$ 2,933		
Prêts à la flotte des Chemins de fer nationaux.....	\$ 1,000	\$ 758	2,491	\$ 1,827	\$ 1,361
Prêts à la Commission du port de Qué- bec.....	1,458	2,888	2,821	3,491	1,495
Comptes divers improductifs.....			17	170	534
Comptes inscrits comme productifs et réinscrits comme improductifs.....	16,036	10,000			
	18,494	\$ 13,646	\$ 8,262	\$ 5,488	\$ 3,390

Les dépenses de l'année s'élèvent à un total de \$454,246,000. Voici un état comparatif de ces dépenses groupées sous différents chefs:

RÉSUMÉ DE TOUTES LES DÉPENSES
(en mille)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	Esti- mation 1931-32
Dépenses ordinaires.....	\$336,168	\$350,953	\$357,780	\$389,558	\$378,743
A compte de capital.....	20,636	22,809	22,561	28,222	16,975
Spéciales.....	3,566	2,187	9,839	16,789	55,138
Prêts et avances inactifs.....	18,494	13,646	8,262	5,488	3,390
	\$378,864	\$389,595	\$398,442	\$440,057	\$454,246

Maintenant que j'ai donné le détail de toutes les dépenses et recettes, je pourrai indiquer le résultat définitif des opérations de l'année. Les recettes courantes s'élevant à \$327,719,000 et les dépenses courantes à \$378,743,000, on a donc un déficit de \$51,024,000 au compte ordinaire; cela est dû à la diminution de rendement des impôts, en dépit de la réduction des dépenses. Les dépenses spéciales se sont élevées à \$55,138,000, dont \$49,282,000 pour les secours aux chômeurs et la prime sur le blé. D'un autre côté, les recettes spéciales se sont élevées à \$7,022,000, ce qui laisse un passif de \$48,116,000. En outre, il y a, au compte du capital, une dépense de \$16,975,000 et des prêts et avances inactifs formant un total de \$3,390,000. Par conséquent, la dette s'est accrue de \$119,505,000.

L'EMPRUNT DE CONVERSION DE 1931

Il était fait mention dans le budget de l'an dernier de l'emprunt de conversion qui venait d'être lancé. Voici les chiffres définitifs de cette opération. Sur \$1,084,800,000 d'obligations convertibles, on en a converti pour \$638,600,000, soit 60 p.c. 100. Cette opération n'a point changé le chiffre de la dette nationale, parce que l'échange a été fait au pair. Voici les détails de l'opération:

Emprunts convertibles	Somme due le 1er mai 1931	Somme convertie
Emprunt de guerre 5 p. 100, échu le 1er octobre 1931..	\$ 52,929,600	\$ 38,625,700
Emprunt de renouvellement 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1932.....	73,323,150	57,523,200
Emprunt de la Victoire 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1933.....	446,659,950	276,688,100
Emprunt de la Victoire 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1934.....	511,910,650	285,772,300
	\$1,084,823,350	\$ 638,609,300

Bien que la conversion n'ait eu aucun effet immédiat sur les frais annuels d'intérêt, le Gouvernement en profitera sensiblement d'ici à quelques années par suite de la réduction du taux d'intérêt. Le relevé suivant le prouve:

Année financière	Economie en intérêts
1932-1933.....	\$ 193,128
1933-1934.....	568,360
1934-1935.....	3,335,241
1935-1936 et ensuite annuellement.....	<u>6,192,964</u>

Le moment avait été très bien choisi pour effectuer cette conversion. L'opération a très bien réussi et a eu un effet très marqué sur notre situation financière. Tout cela grâce à la perspicacité du premier ministre qui a eu l'initiative de l'opération et qui l'a dirigée. Les frais de l'emprunt de conversion ont dépassé quelque peu ½ p. 100.

Grâce à ces opérations de conversion on a remboursé 70 p. 100 de l'échéance du 1er octobre. Il ne restait que \$13,000,000 payables à la date de l'échéance. L'état des finances publiques ne permit pas de faire face à ce paiement avec le revenu ordinaire. Par conséquent, au mois d'août, des institutions canadiennes ont été invitées à soumissionner pour l'achat en tout ou en partie, des \$13,000,000, devant être absorbés dans l'emprunt converti de 1946-1956, au taux d'intérêt de 4½ p. 100. Des soumissions au pair ont été acceptées pour \$4,500,000. Le reliquat a été payé par des crédits temporaires de la banque de Montréal et remboursés, plus tard, sur l'emprunt du Service national.

EMPRUNTS TEMPORAIRES

En septembre dernier, le réseau du National-Canadien devait faire face à des échéances de New-York et elles ont été payées directement par le Gouvernement au moyen d'une émission de bons du trésor au montant de \$18,500,000, 2½ p. 100 à trois mois. Ces bons ont été vendus au pair à la Chase National Bank, de New-York, Nous avons en même temps emprunté \$500,000 pour le Dominion, ce qui formait un total de \$19,000,000. A l'échéance des bons, en décembre, nous avons remboursé \$1,000,000 et le reste a été renouvelé à trois mois, au taux de 5 p. 100. Subséquemment, nous avons remboursé \$3,000,000, ce qui laisse encore \$15,000,000 d'arriéré.

En attendant l'émission de l'emprunt du Service national, en novembre, il a fallu emprunter, temporairement, un montant total de \$34,800,000 des banques autorisées du Canada, garantis par des bons du trésor. Ces bons ont été remboursés depuis.

EMPRUNT DU SERVICE NATIONAL

Une des plus importantes opérations financières de l'année a été l'emprunt du Service national émis à 5 p. 100. en novembre dernier. Les listes de souscriptions ont été ouvertes le 23 novembre, et devaient demeurer ouvertes jusqu'au 12 décembre. Les obligations ont été offertes au public de deux manières: 99.25 plus les intérêts courus, pour les obligations de cinq ans, et 99 plus les intérêts courus pour les obligations de dix ans venant à échéance en 1941. L'émission a été lancée dans tout le Canada par un comité qui avait à sa tête sir Charles Gordon, président de la banque de Montréal.

L'émission totale était de \$150,000,000, et bien qu'on ait pris des arrangements pour la faire durer vingt jours, elle a été si bien accueillie du public qu'elle était surpassée le 30 novembre. Cependant, pour satisfaire aux demandes du public, les souscripteurs du 30 novembre ont pu payer en chèques datés du 1er décembre. Le surplus de la souscription a été de \$71,198,200, ce qui porte l'émission totale à \$221,198,200, dont \$79,535,200 remboursables en 1936 et \$141,663,000, remboursables en 1941. Le total des souscriptions a été de 109,000, ce qui indique comment cet emprunt s'est trouvé largement distribué. Bien que les banques aient demandé de souscrire \$30,000,000 le Gouvernement a cru qu'il était de l'intérêt national de donner la préférence aux petits capitalistes et c'est pourquoi, lorsque les souscriptions ont de beaucoup dépassé \$150,000,000, nous avons demandé aux banques de retirer leurs demandes de souscriptions.

Le tableau ci-dessous indique l'étendue et la nature de la distribution:

EMPRUNT DU SERVICE NATIONAL
DISTRIBUTION DES SOUSCRIPTIONS

—	Nombre	Montant
Souscriptions de moins de \$1,000.....	55,761	\$ 21,629,900
Souscriptions de \$1,000 à \$5,000 inclusivement.....	48,649	88,889,900
Souscriptions de \$5,100 à \$10,000 inclusivement.....	2,937	24,106,900
Souscriptions de \$10,100 à \$25,000 inclusivement.....	1,013	18,154,200
Souscriptions de \$25,100 à \$50,000* inclusivement.....	310	12,815,900
Souscriptions de plus de \$50,000*.....	241	52,918,200
Non attribuées.....		2,683,200
	108,911	\$ 221,198,200

* Souscriptions provenant en grande partie d'institutions.

Le soir du 29 novembre, en acceptant le surplus de souscription qui, causé par l'affluence du dernier jour, dépassait de beaucoup nos attentes, le Gouvernement a déclaré qu'il préparait un projet permettant d'employer ce surplus à la réduction de la dette. On a fait servir jusqu'ici \$50,745,000 à la réduction de la dette et l'on a placé \$11,600,000 en bons du trésor des quatre provinces de l'Ouest relatifs à des dettes contractées à New-York. Les frais de lancement de l'emprunt du Service national, y compris les commissions, la publicité, les travaux d'impression et la livraison des valeurs, se sont élevés à moins de 1 p. 100.

Compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens

Le rapport annuel de la Compagnie des chemins de fer canadiens pour l'année 1931 ayant déjà été présenté à la Chambre et tout le problème des chemins de fer faisant présentement l'objet d'une enquête devant une commission royale, nous nous contenterons de donner à ce sujet un court résumé des résultats de l'exploitation ainsi que des sommes dont la compagnie a besoin durant l'année et des arrangements financiers conclus.

L'année 1931 a été marquée par une nouvelle diminution considérable des recettes brutes qui ont atteint un chiffre aussi bas qu'en 1919, et en dépit de la réduction des frais d'exploitation les affaires de cette compagnie (exception faite des lignes de l'Est) se sont soldées par un déficit de \$84,262,000, tout compte fait des intérêts sur la dette, soit \$23,000,000 de plus qu'en 1930. Déduction faite des intérêts comptés mais non payés sur la dette due à l'Etat et représentée par des prêts et des avances inscrits dans les comptes publics à titre de valeurs inactives, la perte a été de \$52,200,000, telle est la somme qu'on peut dire ajoutée au déficit du pays pour l'année, les intérêts des prêts du Gouvernement ayant été absorbés dans les comptes publics.

En sus du paiement de ce déficit, il a fallu fournir une somme considérable pour les dépenses de premier établissement et l'amortissement de la dette des chemins de fer. Bien qu'on ait grandement réduit les nouvelles dépenses de capital en 1931, les engagements pris antérieurement à 1930 quant au programme de dépenses pour les embranchements, les gares et les hôtels, ont cependant été encore considérables. La somme totale que l'Etat a été appelé à fournir, soit directement, soit indirectement, pour les dépenses des Chemins de fer nationaux en 1931, a été de \$108,976,265, répartie comme suit:

Déficits des Chemins de fer nationaux, non compris	
les lignes de l'Est.....	\$ 52,255,676
Déficit, lignes de l'Est.....	8,712,762
	<hr/>
Dépenses de premier établissement comprenant nouvel outillage..	\$ 60,968,438
Amortissement de la dette.....	33,990,106
Escompte sur les titres émis.....	9,791,691
	4,226,030
	<hr/>
	\$108,976,265

Pour fournir cette somme, le Gouvernement a avancé \$41,282,899 provenant de l'emprunt du Service national et d'emprunts temporaires faits à New-York et dont nous avons déjà parlé. Conformément à la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, les déficits des lignes de l'Est, qui se sont élevés à \$8,712,762, ont été payés comme dépense de l'Etat et on les a inclus ci-haut dans le tableau des dépenses. Le reste de la somme à fournir, soit \$58,980,604, comprenant l'escompte, a été payé au moyen d'obligations des Chemins de fer nationaux, garanties par l'Etat. Le produit de la vente de ces obligations provient en partie d'une émission faite au cours de la présente année financière (en date du premier février 1931), et en partie de \$50,000,000 d'obligations à 4½ p. 100, à vingt ans, dont il a déjà été question, placées à New-York au commencement de septembre dernier à 4.79 p. 100. On n'a appliqué que \$38,589,599.15 de cette émission aux dépenses de 1931, \$11,410,400.85 de ces obligations ayant été vendues pour rembourser un emprunt temporaire aux banques, fait l'année précédente. La garantie de ces obligations a été autorisée par une loi en 1931.

Les avances de l'Etat sont de \$29,910,400.85 sous l'empire de la loi de garantie des Chemins de fer nationaux de 1931, et de \$11,372,498.86 sous l'empire des autres lois adoptées de date récente par le Parlement pour autoriser ces dépenses jusqu'à la fin de 1931 au delà du chiffre autorisé à cette fin.

Ces avances ont été faites par le Trésor sous l'empire de lois qui prévoient le remboursement au moyen de la vente d'obligations garanties par l'Etat. On peut cependant dire que ce remboursement ne pourra se faire et que la compagnie sera incapable de se charger du paiement des intérêts sur cette dette. Néanmoins nous n'avons pas jugé à propos d'inscrire

ces avances à titre de dépenses dans nos comptes publics préalablement à l'adoption d'une ligne de conduite quant à l'administration financière ultérieure de la compagnie à la suite du rapport de la commission royale chargée d'enquêter sur les chemins de fer.

Le crédit que la Chambre est appelée à voter pour l'exploitation des Chemins de fer nationaux durant l'année 1932 s'élève à \$61,500,000; il faut ajouter à cela \$6,217,000, somme à laquelle se chiffre le déficit des lignes de l'Est une fois qu'on en a déduit la réduction de 20 p. 100 sur les tarifs de transport; cela fait donc un total de \$67,717,000. De cette somme environ \$49,000,000 représentent le déficit prévu après paiement de la dette fondée due au public, mais sans tenir compte des intérêts sur les capitaux avancés par l'Etat. Le total de la somme à fournir accuse une diminution considérable sur les quelques années précédentes, mais il est encore très élevé et il constitue l'un des plus graves problèmes financiers du pays.

À part le service de l'intérêt de la dette nationale, c'est l'élément qui grève le plus le budget, et il représente plus d'un septième des fonds que l'Etat doit prélever pour les besoins courants.

Obligations indirectes de l'Etat

Le montant des émissions des chemins de fer garanties par le Dominion s'élève à \$969,683,288, auquel il faut ajouter \$31,235,118 de titres garantis pour d'autres entreprises, ce qui donne en tout le 31 mars 1932, \$1,000,918,406 d'obligations garanties en cours, contre \$954,917,112 l'an dernier, soit une augmentation nette de \$46,001,294. La dette fondée des Chemins de fer nationaux canadiens envers le public forme maintenant un total de \$1,274,587,745.

La marine commerciale de l'Etat

Les services maritimes exploités par l'Etat et inscrits dans le budget en raison des déboursés requis durant l'année ont reçu du Trésor fédéral \$1,360,853 d'avances ainsi réparties: marine commerciale de l'Etat, \$444,285; flotte du National-Canadien (service des Antilles), \$916,568.

Commissions de ports

Les avances aux commissions de ports en 1931-1932 se sont montées à \$14,148,540. Le principal déboursé, au chiffre d'environ \$5,800,000, a eu lieu à Saint-Jean, où un programme de reconstruction s'imposait à cause d'un désastreux incendie. Le reste des dépenses découle surtout d'engagements relatifs à l'achèvement des programmes d'aménagement entrepris avant 1930.

L'état suivant indique les sommes prêtées à chaque commission en 1931-1932 et les avances globales faites jusqu'à ce jour:

AVANCES AUX COMMISSIONS DE PORTS

	Avances 1931-32	Avances à ce jour
Chicoutimi.....	\$ 465,000	\$ 2,626,000
Halifax.....	2,752,000	7,593,000
Port de Montréal.....	1,412,000	57,389,000
Pont de Montréal (déficit).....	534,000	704,000
New-Westminster.....	170,685	170,685
Québec.....	1,495,000	25,924,995
Saint-Jean.....	5,763,855	9,170,855
Trois-Rivières.....	747,000	2,426,600
Vancouver.....	809,000	21,416,900
	14,148,540	127,422,035

La commission de Québec ne paie pas d'intérêts et nous inscrivons donc sa créance comme improductive. Il en va de même des avances accordées pour permettre aux commissaires du port de Montréal de combler le déficit causé par la construction du pont de la commission. Les autres prêts portent intérêt, et nous les inscrivons donc comme valeurs actives, mais on peut noter qu'un remaniement s'imposera peut-être à cet égard à bref délai.

La commission du prêt agricole

Le financement des opérations de la commission s'est effectué avec l'aide de la trésorerie, par l'achat de \$1,500,000 des obligations de la commission à 5 p. 100, au pair. Ajoutons le versement de \$107,603 au compte du capital-actions de la commission, en conformité des dispositions de la loi du prêt agricole. Le total des fonds fournis par l'Etat à la commission depuis le début de ses opérations est de \$7,216,465, somme qui se décompose ainsi:

Capital initial.....	\$ 5,050,000
Achat d'obligations.....	1,800,000
Achat de capital-actions.....	366,465
	<u>\$ 7,216,465</u>

LES GARANTIES RELATIVES À LA VENTE DU BLÉ

Conformément à l'article 3 du chapitre 58 des Statuts de 1931, le Gouvernement a adopté des décrets au sujet de la vente des récoltes de grain de l'Ouest. La Chambre se rappellera les problèmes financiers que représentait pour la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, l'écoulement de la récolte de 1930. Persuadé qu'il était dans l'intérêt national de protéger le crédit des agences de vente de façon à ce que les cultivateurs puissent disposer avantageusement de leur grain, le Gouvernement a pris des engagements envers les sept banques autorisées

qui ont avancé les fonds nécessaires. La garantie est devenue officielle par un décret en conseil, n° 2238, du 12 septembre 1931. Elle a produit l'effet désiré, sans qu'il en coûte un sou à l'Etat. A juger par les cours actuels, on s'attend que, tous comptes réglés, la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited puisse rembourser toutes les avances reçues sans recourir à la garantie de l'Etat.

Pour ce qui est de la récolte de 1931, les trois sociétés de vente semi-publiques se sont trouvées dans une situation périlleuse au début de la saison de vente. Les valeurs d'ordinaire gagées contre les avances des banques étaient déjà en nantissement, d'où restriction du crédit. Les premiers ministres des trois provinces intéressées ont intercédé en leur faveur auprès du gouvernement fédéral et, par suite de cette intervention, le cabinet a adopté, le 12 septembre 1931, un décret en conseil autorisant l'Etat à garantir, moyennant certaines conditions, le remboursement des avances faites à la Manitoba Pool Elevators, Limited, à la Saskatchewan Pool Elevators, Limited à l'Alberta Pool Elevators, Limited, contre nantissement de leur capital de roulement au début de la saison de vente de 1931.

Cependant, les certificats des comptables experts chargés de préparer un état du capital de roulement indiquaient que l'arrangement proposé ne serait pas satisfaisant et, par un décret subséquent, on fixa des sommes spécifiques que le gouvernement fédéral a garanties dans certaines conditions. Ces sommes sont les suivantes: syndicat du Manitoba, \$1,250,000; syndicat de la Saskatchewan, \$12,000,000; syndicat de l'Alberta, \$7,500,000. Ce système a fonctionné à la satisfaction de tous les intéressés et le revenu du fonds consolidé ne s'est trouvé grevé en aucune façon.

Les opérations de l'année sont résumées dans un état de caisse condensé que voici:

ÉTAT DE CAISSE CONDENSÉ, 1931-32 (ESTIMATIF)

RECETTES	
Espèces en banque au 31 mars 1931.....	\$ 44,599,432 02
Remboursements de prêts et avances:	
Prêts aux commissions de logements des provinces.....	\$ 150,500 00
Gouvernement de la Grèce.....	115,000 00
Prêts pour l'établissement des soldats.....	783,900 00
	1,049,400 00
Emprunts:	
Emprunt du service national.....	219,185,056 00
Emprunt de conversion.....	4,500,000 00
Prêt temporaire à New-York.....	19,000,000 00
	242,685,056 00
Paiements nets aux caisses de rentes viagères, d'assurance et de pensions.....	10,130,581 80
Réduction des espèces et du numéraire libres.....	7,883,448 00
Réduction du compte des avances de numéraire à la Monnaie royale canadienne.....	1,084,964 81
Recettes 1931-32.....	334,740,408 00
	\$ 642,173,350 63

ÉTAT DE CAISSE CONDENSÉ, 1931-32 (ESTIMATIF)—Fin

DÉBOURSÉS		
Réductions du passif:		
Retraits de dépôts à la caisse d'épargne postale.....	\$	831,855 58
Remboursement de mandats-poste, etc.....		734,193 82
Remboursement de la dette:		
Emprunt de guerre 1916-31.....	\$	12,627,000 00
Emprunt temporaire à New-York.....		4,000,000 00
Emprunt pour le service public à New-York, 1916-1931.....		24,924,000 00
Emprunt de renouvellement, 1922-1932.....		1,350,000 00
Obligations et valeurs diverses échues.....		82,072 04
		42,983,072 04
Compte d'achat des obligations.....		3,368,870 50
Obligations et titres pour les caisses d'amortissement.....		3,834,185 00
Remboursement des coupons échus.....		127,782 34
Frais de lancement des emprunts non amortis.....		4,491,621 28
Placements—Valeurs actives:		
Gouvernements provinciaux, loi de secours 1931..	22,431,923 00	
Chemins de fer nationaux.....	41,282,899 00	
Commissions de ports.....	12,119,540 00	
Commission du prêt agricole canadien.....	1,607,603 00	
		77,441,965 00
Comptes divers.....		912,539 38
Débourssés, 1931-1932.....		454,246,018 00
Espèces en banque au 31 mars 1932.....		53,201,347 69
		\$ 642,173,350 03

Pour suivre la méthode inaugurée l'an dernier, on fait suivre le tableau des opérations de caisse du bilan. Les valeurs productives comprennent le solde de l'encaisse, les comptes d'espèces, les emprunts et les avances réalisables ou produisant des recettes, et autres comptes divers. On déduit ces éléments d'actif du passif brut pour calculer la dette nette.

Le passif total, au 31 mars 1932, était estimé à \$2,832,355,-834 et les valeurs productives à \$451,238,348, le chiffre de la dette nette est donc de \$2,381,117,486.

Voici le bilan:

PASSIF AU 31 MARS 1932 (ESTIMATIF)

Billets du Dominion en circulation.....	\$	157,300,000 00
Fonds de remboursement de la circulation des banques.....		6,811,792 41
Fonds d'assurance et de retraite:		
Rentes viagères de l'Etat.....	\$	26,643,412 41
Fonds d'assurance, service civil.....		7,026,461 72
Fonds d'assurance, vétérans.....		10,340,486 30
Fonds de pension.....		6,888,204 08
Fonds de retraite.....		39,488,306 22
		90,386,860 73
Fonds de fiducie:		
Fonds des Indiens.....	\$	13,591,800 48
Fonds commun des écoles.....		2,668,449 17
Dépôts de cautionnement des entrepreneurs.....		560,000 00
Autres fonds de fiducie.....		2,163,541 17
		18,983,790 82
Fonds contingents et spéciaux.....		1,847,315 00
Mandats-poste, bons de poste, etc., en circulation.....		3,401,154 10
Comptes des provinces.....		9,623,816 77
Dépôts à la caisse d'épargne postale.....		23,918,371 39
Emprunt temporaire.....		15,000,000 00
Dette consolidée: Non échue.....	\$2,501,782,733 23	
Echue mais non réclamée.....	1,000,000 00	
		2,502,782,733 23
Coupons d'intérêt échus mais non présentés au paiement.....		2,300,000 00
Total du passif.....		\$2,832,355,834 45

VALEURS ACTIVES AU 31 MARS 1932 (ESTIMATIF)

Espèces en banque.....	\$	53,201,347 69
Réserve en espèces.....	\$	64,600,000 00
Avances aux banques en vertu de la loi financière.....		32,000,000 00
		<u>96,600,000 00</u>
Prêts aux provinces pour logements.....		10,521,187 72
Prêts aux provinces, loi de secours de 1931.....		22,431,923 00
		<u>32,953,110 72</u>
Prêts à des gouvernements étrangers:		
Grèce.....		6,525,000 00
Roumanie.....		23,969,720 00
		<u>30,494,720 00</u>
Prêts aux commissions de ports:		
Chicoutimi.....		2,626,000 00
Halifax.....		7,593,000 00
Montréal.....		57,389,000 00
Saint-Jean.....		9,170,855 00
Vancouver.....		21,416,900 00
Trois-Rivières.....		2,426,600 00
New-Westminster.....		170,685 91
		<u>100,793,040 91</u>
Commission de prêts agricoles du Canada.....		7,216,465 00
Etablissement agricole des soldats et colonisation générale.....		47,366,985 44
Grain de semence et avances pour secours.....		2,391,971 84
Chemins de fer nationaux.....		41,282,899 00
Compte d'achat d'obligations.....		4,403,676 06
Avances pour capital de roulement et divers:		
Avances à l'hôtel royal de la Monnaie.....		3,223,200 00
Chemin de fer National-Canadien, compte courant et comptes d'approvisionnements.....		15,748,921 60
Avances diverses.....		3,020,994 36
		<u>21,993,115 96</u>
Débits différés:		
Escompte non amorti et commissions sur prêts.....		12,541,015 28
		<u>\$ 451,238,347 90</u>

ACTIF IMPRODUCTIF, LE 31 MARS 1932 (ESTIMATIF)

Chemins de fer nationaux canadiens.....	\$	614,406,239 42
Flotte du National-Canadien.....		16,911,482 55
Commissions de ports:		
Québec.....	\$	25,924,995 68
Montréal et Trois-Rivières.....		783,452 56
		<u>26,708,448 24</u>
Avances de semences et secours.....		782,464 71
Etablissement des soldats et colonisation générale.....		16,468,957 95
Avances diverses.....		997,987 23
Comptes capital:		
Canaux.....		237,033,275 90
Chemin de fer.....		441,960,292 77
Édifices publics, ports et rivières.....		243,349,535 87
Immeubles et magasins militaires.....		12,035,420 50
Comptes des territoires.....		9,895,047 68
		<u>944,274,922 72</u>
Chemin de fer (ancien compte).....		88,398,828 78
Solde débiteur du fonds consolidé, le 31 mars 1932.....		672,168,154 95
		<u>\$ 2,381,117,486 55</u>

Pour compléter, les tableaux de statistiques à déposer, il y a ceux qui indiquent par la date des échéances l'obligation directe de l'Etat que constitue la dette consolidée non échue et son obligation indirecte, savoir les valeurs garanties que détient encore le public. Les voici :

DETTE CONSOLIDÉE NON ÉCHUE, AU 31 MARS 1932, ET LES FRAIS ANNUELS EN INTÉRÊTS

Date de l'échéance	Taux	Payable à	Montant de l'emprunt		Frais d'intérêt 1932-1933	
			\$	c.	\$	c.
	p. 100					
1932—1er nov.....	5½	Canada.....	34,449,950	00	1,894,747	25
1er déc.....	4	Canada et New-York.....	40,000,000	00	1,600,000	00
1933—1er nov.....	5½	Canada.....	169,971,850	00	9,348,451	75
1934—1er juin.....	3½	Londres.....	23,467,206	27	821,352	22
1er juillet.....	5	Canada.....	33,293,470	85	1,664,673	54
1er nov.....	5½	Canada.....	226,138,350	00	12,437,609	25
1935—1er août (a)...	5	Canada et New-York.....	874,000	00	43,700	00
1936—1er fév.....	4½	New-York.....	40,000,000	00	1,800,000	00
15 nov.....	5	Canada.....	79,535,200	00	3,976,760	00
1937—1er mars (a)...	5	Canada et New-York.....	90,166,900	00	4,508,345	00
1er déc. (a)...	5½	Canada.....	236,299,800	00	12,996,489	00
1938—1er juillet.....	3	Londres.....	8,071,230	16	242,136	90
1er juillet.....	3	Londres.....	18,250,000	00	547,500	00
1er juillet.....	3	Londres.....	10,950,000	00	328,500	00
1er juillet.....	3½	Londres.....	15,056,006	66	526,960	23
1940—1er sep.....	4½	Canada.....	75,000,000	00	3,375,000	00
1941—15 nov.....	5	Canada.....	141,663,000	00	7,083,150	00
1943—15 oct.....	5	Canada.....	147,000,100	00	7,350,005	00
1944—15 oct.....	4½	Canada.....	50,000,000	00	2,250,000	00
1946—1er fév.....	4½	Canada.....	45,000,000	00	2,025,000	00
1947—1er oct.....	2½	Londres.....	4,888,185	64	122,204	64
1950—1er juillet.....	3½	Londres.....	137,058,841	00	4,797,059	43
1952—1er mai.....	5	New-York.....	100,000,000	00	5,000,000	00
1956—1er nov.....	4½	Canada.....	43,125,700	00	2,102,377	87
1957—1er nov. (b)...	4½	Canada.....	37,523,200	00	2,063,776	00
1958—1er nov. (c)...	4½	Canada.....	276,688,100	00	15,217,845	50
1959—1er nov. (d)...	4½	Canada.....	285,772,300	00	15,717,476	50
1960—1er oct.....	4	Londres.....	93,926,666	66	3,757,066	67
1er oct.....	4	New-York.....	100,000,000	00	4,000,000	00
			2,564,170,057	24	127,598,186	75

Payable au Canada.....	\$ 1,881,461,020	85
Payable au Canada et à New-York.....	131,040,900	00
Payable à New-York.....	240,000,000	00
Payable à Londres.....	311,668,136	39
	\$ 2,564,170,057	24

Moins les obligations et les actions des emprunts ci-dessus détenues comme fonds d'amortissement.....	62,387,324	01
	\$ 2,501,782,733	23

(a) Non imposable au Canada.

(b) 5½% jusqu'au 1er nov. 1932.

(c) Non imposable jusqu'au 1er nov. 1933, 5½% jusqu'au 1er nov. 1933.

(d) 5½% jusqu'au 1er nov. 1934.

OBLIGATIONS GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT DU
DOMINION AU 31 MARS 1932

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant	
		p. 100	\$	c.
1er sep. 1934	Nord-Canadien	4	17,060,333	33
15 fév. 1935	Nord-Canadien	4½	17,000,000	00
1er sep. 1936	Grand-Tronc	6	24,734,000	00
1er oct. 1940	Grand-Tronc	7	24,492,000	00
1er déc. 1940	Nord-Canadien	7	24,282,000	00
1er juillet 1946	Nord-Canadien	6½	24,636,000	00
1er avril 1948	Comm. du port de New-West- minster	4½	700,000	00
1er sep. 1951	National-Canadien	4½	50,000,000	00
1er août 1952	Comm. du port de Saint-Jean	5	667,953	04
10 juillet 1953	Nord-Canadien	3	9,359,996	72
1er fév. 1954	National-Canadien	5	50,000,000	00
15 sep. 1954	National-Canadien	4½	26,000,000	00
1er mars 1955	National-Canadien (La flotte des Antilles du National-Canadien)	5	9,400,000	00
15 juin 1955	National-Canadien	4½	50,000,000	00
1er fév. 1956	National-Canadien	4½	70,000,000	00
1er juillet 1957	National-Canadien	4½	65,000,000	00
20 juillet 1958	Nord-Canadien	3½	7,896,563	49
4 mai 1960	Nord-Can. de l'Alberta	3½	3,149,998	66
19 mai 1961	Nord-Can. de l'Ontario	3½	34,229,996	87
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	3	34,992,000	00
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	4	8,440,848	00
1er déc. 1968	National-Canadien	4½	35,000,000	00
1er juillet 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00
1er oct. 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00
1er nov. 1969	Comm. du port de Montréal	5	19,000,000	00
1er fév. 1970	National-Canadien	5	18,000,000	00
Soumissions ou ti- rages au sort	National-Canadien	2	29,452,409	67
Diverses dates 1932-54	Obligations de la ville de Saint- Jean assumées par la Comm. du port de Saint-Jean	divers	1,467,164	96
Série—1ers fév. et août 1931-1938	Achat de matériel (G) du Na- tional-Canadien	5	9,750,000	00
A perpétuité	Actions garanties du Grand-Tronc	4	60,833,333	33
"	Obligations du Grand-Tronc	5	20,782,491	67
"	Obligations du Great-Western	5	13,252,322	67
"	Obligations du Grand-Tronc	4	119,839,014	33
"	Obligations du Nord-Canadien	4	1,499,979	67
			1,000,918,406	41

COMMERCE

Examinons maintenant la question de notre commerce extérieur. Le Canada a continué d'avoir sa part du resserrement prononcé tant au point de vue du volume que de la valeur qui a caractérisé le commerce mondial. Voici un état comparatif touchant le commerce du Canada à l'étranger pour les premiers onze mois de la dernière année financière en regard de la même période en 1930-1931 :

	Pour les 11 mois expirés le 28 fév. 1931	Pour les 11 mois expirés le 28 fév. 1932	Dimi- nution
Importations	\$ 831,232	\$ 521,056	\$ 310,176
Exportations, produits canadiens	744,669	536,595	208,074
Réexportations, produits étrangers	16,038	9,951	6,087
	1,591,939	1,067,602	524,337

En dollars, ces chiffres indiquent une diminution d'environ 33 p. 100 quant à la valeur du total de nos échanges, laquelle, correspond d'assez près à la moyenne de l'affaissement du commerce mondial. En dépit de cet aspect défavorable de notre commerce extérieur, une amélioration très marquée s'est produite quant à la conversion d'une balance de commerce défavorable en balance favorable.

A partir du mois de juin dernier, nos exportations ont commencé à l'emporter sur nos importations et cette situation a persisté jusqu'ici de mois en mois. A en juger par les statistiques des derniers onze mois, nous avons une balance favorable de \$25,491,000 en regard d'une balance défavorable de \$70,524,000 pour la période correspondante de l'année précédente.

Voici les chiffres comparatifs:

(en mille)

11 mois terminés le	Importations	Exportations	Excédent des importations sur les exportations
	\$	\$	\$
28 février 1930.....	1,135,248	1,053,246	82,002
28 février 1931.....	831,232	760,708	70,524
			Excédent des exportations sur les importations
29 février 1932.....	521,056	546,547	25,491

Au cours de la période de onze mois expirée le 29 février 1932,—c'est là la date la plus récente à laquelle les statistiques du commerce, par pays, sont disponibles,—les importations canadiennes de l'empire britannique se sont élevées à 131 millions de dollars; cela représente 25.3 p. 100 du total de nos importations, soit une diminution de 56 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'année précédente. D'autre part, nos exportations dans les divers pays de l'empire britannique se chiffrent à 204 millions de dollars; cela représente 37.4 p. 100 du total de nos exportations, soit un fléchissement de 71 millions de dollars, au cours de cette période.

Nos importations du Royaume-Uni accusent une diminution de 43 millions de dollars, tandis que le chiffre de nos exportations est tombé de 44 millions de dollars.

Voici un résumé des importations et des exportations du Canada en ce qui regarde les principaux pays de l'empire britannique:

COMMERCE DU CANADA AVEC L'EMPIRE BRITANNIQUE
PREMIERS ONZE MOIS
(en mille)

	Importations 1931-32	Diminution par rapport à 1930-31	Exportations 1931-32	Diminution par rapport à 1930-31
Royaume-Uni.....	\$ 94,579	\$ 42,842	\$ 163,152	\$ 43,922
Australie.....	5,357	*1,495	4,688	1,605
Union sud-africaine.....	4,259	*1,091	8,011	1,554
Nouvelle-Zélande.....	938	5,347	3,433	8,777
Antilles.....	10,995	2,359	7,694	3,657
Terre-Neuve.....	1,465	1,007	6,320	3,987
Autres pays.....	14,247	7,526	11,266	7,808
Total, Empire britannique.....	131,840	56,495	204,564	71,310

* Augmentation.

Nos plus importants échanges commerciaux sont toujours ceux que nous faisons avec les Etats-Unis auxquels nous avons, pendant les onze mois terminés le 29 février 1932, vendu pour une valeur de 227 millions de dollars et dont nous avons acheté pour une valeur de 317 millions, ce qui signifie une balance défavorable de 90 millions pour le Canada. Alors que nos exportations aux Etats-Unis, durant cette période, accusent un fléchissement de 32.5 p. 100, nos importations sont en diminution de 40.6 p. 100.

Ci-joint un relevé qui indique la proportion de notre commerce avec l'empire britannique, les Etats-Unis et les autres pays pendant les premiers onze mois de l'année financière, et auquel nous avons ajouté, pour fins de comparaison propre à faire voir la tendance de ce commerce, les pourcentages correspondants de l'année financière précédente:

COMMERCE DU CANADA

	Importations		Exportations	
	Année financière 1930-31	Premiers 11 mois 1931-32	Année financière 1930-31	Premiers 11 mois 1931-32
	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
Empire britannique.....	22.6	25.3	36.6	37.4
Etats-Unis.....	64.5	60.9	43.7	41.5
Autres pays.....	12.9	13.8	19.7	21.1
	100.0	100.0	100.0	100.0

Etant convaincu qu'il serait dans l'intérêt bien entendu des parties contractantes de négocier un accord commercial entièrement nouveau avec la France, le Gouvernement a informé ce pays qu'il désirait dénoncer la convention conclue en 1922, et négocier un nouveau traité commercial. La convention actuelle prend donc fin le 16 juin de cette année, et le Gouvernement compte bien qu'elle sera remplacée à brève échéance par une convention commerciale qui sera réciproquement avantageuse.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1932-1933

Tenant compte des impôts existants et tablant sur un certain degré de stabilité dans la situation, on estime que, pour l'année financière 1932-1933 qui vient de commencer les recettes s'élèveront à \$319,100,000, provenant des sources suivantes:

Droits de douane.....	\$ 100,000,000
Droits d'accise.....	45,000,000
Taxes d'accise.....	70,000,000
Impôt sur le revenu.....	48,000,000
Postes.....	32,000,000
Intérêt sur les placements.....	11,500,000
Autres sources.....	12,600,000
	<u>\$ 319,100,000</u>

Pour les services de l'Etat en 1932-1933 les prévisions ordinaires, indiquées dans le budget principal, de même que certaines dépenses spéciales et statutaires, comme les pensions de vieillesse et les versements aux chemins de fer en vertu de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, sont évaluées à \$369,900,000 et en outre les dépenses imputables sur le capital s'élèveront à \$9,600,000.

On a déjà largement contribué à l'équilibre du budget en réduisant les crédits soumis à la Chambre pour l'année courante. A part les dépenses extraordinaires nécessitées par la prime sur le blé et les secours de chômage, les dépenses de l'année financière qui vient de se terminer sont évaluées à \$404,900,000, comparativement à une dépense estimative de \$379,500,000 pour 1932-1933, soit une diminution de \$25,400,000 tenant compte d'une augmentation de \$12,700,000 des intérêts sur la dette publique.

Les perplexités que comportent à l'ordinaire l'abaissement des dépenses de l'Etat s'augmentent dans le cas actuel par suite des réductions déjà effectuées au chapitre des dépenses ordinaires et imputables sur le capital et surtout par suite de la proportion de plus en plus réduite des dépenses facultatives. Ainsi dans

les prévisions de 1932-1933, les frais fixes et, d'une manière générale, obligatoires, y compris les intérêts sur la dette, les pensions militaires et les dépenses en vue du bien-être des anciens combattants, les subventions aux provinces et autres articles semblables s'élèvent à environ \$236,000,000, ne laissant que \$143,500,000, soit 38 p. 100, dans la catégorie des dépenses facultatives. Durant l'année financière qui vient de se terminer, ces dépenses s'élevaient à \$179,300,000. On voit donc qu'il est proposé de réduire cette année les frais facultatifs de \$35,800,000 soit l'équivalent de 20 p. 100. On cite des chiffres pour donner une idée des économies draconiennes que le Gouvernement a cru nécessaire d'effectuer à cause de l'abaissement du produit des impôts.

Le revenu estimatif tombant à \$319,100,000 et les dépenses ordinaires du Gouvernement s'élevant à \$369,900,000, il est évident qu'il faut augmenter le barème des impôts. En conséquence, on se propose de déposer des mesures qui, estime-t-on, feront monter le revenu de \$55,000,000, équilibrant ainsi le budget ordinaire et laissant un excédent de \$4,300,000. Si nos calculs se réalisent, cet excédent servira à acquitter une grande partie des dépenses imputables sur le capital. Une amélioration même légère du niveau des prix et du volume général des affaires se traduirait immédiatement, il va sans dire, dans le produit des droits de douane et des taxes d'accise et notre situation budgétaire s'en trouverait améliorée d'autant.

Sans fonder trop d'espoir sur cette source pour l'année courante, le Gouvernement est convaincu que l'abaissement des dépenses d'un côté, et de l'autre le relèvement projeté du produit des impôts auront comme résultat ultime l'équilibre parfait du budget pour les services ordinaires courants de l'Etat. Bien que, par malheur, les recettes estimatives, calculées avec modération en se basant sur l'état actuel des affaires, ne comprennent pas les dépenses spéciales au chapitre des secours pour le chômage, ni les obligations indirectes résultant des fonds à fournir aux Chemins de fer nationaux, nous considérons néanmoins que les mesures prises pour faire honneur aux obligations ordinaires de l'Etat sont les seules qu'il était possible de prendre effectivement en une seule année vu l'état actuel des affaires.

IMPÔT SUR LE REVENU

Il est proposé de porter le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales ou à capital social à 11 p. 100, relèvement applicable à la période de 1931. En vertu de la loi actuelle, on permet à une société dont l'année financière ne coïncide pas avec l'année civile de remettre jusqu'au 30 avril de l'année suivante

le versement de l'impôt, Il est proposé de modifier la loi de façon que dans ces cas la déclaration et le versement de l'impôt se fassent dans les quatre mois qui suivront la fin de l'année financière. Cela aura pour effet de hâter la perception des impôts de ces sociétés dont l'année financière ne coïncide pas avec l'année civile. Une autre modification à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu comportera l'abrogation des dispositions relatives aux corporations familiales.

Quant à l'impôt sur les revenus personnels, il est proposé d'abroger la déduction de 20 p. 100 maintenant permise sur l'impôt payable en vertu du barème actuel. En outre, tous les assujétis, y compris les sociétés commerciales touchant un revenu net de plus de \$5,000, devront acquitter une surtaxe de 5 p. 100 de l'impôt autrement payable.

L'exemption personnelle est réduite à \$2,400, quand elle était auparavant de \$3,000, et \$1,200 quand elle était auparavant de \$1,500. Aucun changement dans l'exemption pour les enfants à la charge. Dorénavant, l'exemption accordée pour le revenu résultant de rentes viagères sera de \$1,200 au lieu de \$5,000. Cette disposition rendra l'exemption conforme à la loi des rentes viagères modifiée en 1931.

On modifiera les sanctions que comporte la loi de l'impôt sur le revenu de façon que, lorsqu'une enquête aura révélé qu'un contribuable a délibérément déclaré une somme inférieure à son revenu, le montant du revenu non déclaré sera doublé pour être ajouté au montant et l'impôt sera calculé en conséquence. Le décès du contribuable ne permettra pas d'éviter cette sanction.

Les modifications apportées aux exemptions et au barème de l'impôt s'appliqueront à l'impôt de 1931. Le tableau suivant indique l'augmentation projetée de l'impôt, pour une personne mariée sans charges de famille, pour divers montants de revenu:

IMPÔT SUR LE REVENU

PERSONNES MARIÉES SANS CHARGES DE FAMILLE—IMPÔT PAYABLE

Revenu	Impôt actuel		Impôt projeté		Augmentation	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.
2,400	—	—	—	—	—	—
2,500	—	—	2 00	—	2 00	—
2,600	—	—	4 00	—	4 00	—
2,700	—	—	6 00	—	6 00	—
2,800	—	—	8 00	—	8 00	—
2,900	—	—	10 00	—	10 00	—
3,000	—	—	12 00	—	12 00	—
4,000	16 00	—	32 00	—	16 00	—
5,000	32 00	—	58 00	—	26 00	—
6,000	56 00	—	98 70	—	42 70	—
7,000	88 00	—	147 00	—	59 00	—
8,000	128 00	—	205 80	—	77 80	—
9,000	176 00	—	275 10	—	99 10	—
10,000	232 00	—	354 90	—	122 90	—
11,000	296 00	—	445 20	—	149 20	—
12,000	368 00	—	546 00	—	178 00	—
13,000	448 00	—	657 30	—	209 30	—
14,000	536 00	—	779 10	—	243 10	—
15,000	632 00	—	911 40	—	279 40	—
16,000	736 00	—	1,054 20	—	318 20	—
17,000	848 00	—	1,207 50	—	359 50	—
18,000	968 00	—	1,371 30	—	403 30	—
19,000	1,096 00	—	1,545 60	—	449 60	—
20,000	1,232 00	—	1,730 40	—	498 40	—
25,000	2,024 00	—	2,788 80	—	764 80	—
30,000	2,880 00	—	3,918 60	—	1,038 60	—
35,000	3,776 00	—	5,100 90	—	1,324 90	—
40,000	4,712 00	—	6,335 70	—	1,623 70	—
45,000	5,688 00	—	7,623 00	—	1,935 00	—
50,000	6,704 00	—	8,962 80	—	2,258 80	—
55,000	7,760 00	—	10,355 10	—	2,595 10	—
60,000	8,856 00	—	11,799 90	—	2,943 90	—
65,000	9,992 00	—	13,297 20	—	3,305 20	—
70,000	11,168 00	—	14,847 00	—	3,679 00	—
75,000	12,384 00	—	16,449 30	—	4,065 30	—
80,000	13,640 00	—	18,104 10	—	4,464 10	—
85,000	14,936 00	—	19,811 40	—	4,875 40	—
90,000	16,272 00	—	21,571 20	—	5,299 20	—
95,000	17,648 00	—	23,383 50	—	5,735 50	—
100,000	19,064 00	—	25,248 30	—	6,184 30	—
110,000	22,000 00	—	29,108 10	—	7,108 10	—
120,000	25,016 00	—	33,072 90	—	8,056 90	—
130,000	28,112 00	—	37,142 70	—	9,030 70	—
140,000	31,288 00	—	41,317 50	—	10,029 50	—
150,000	34,544 00	—	45,597 30	—	11,053 30	—
175,000	42,920 00	—	56,597 10	—	13,677 10	—
200,000	51,496 00	—	67,859 40	—	16,363 40	—
250,000	69,072 00	—	90,934 20	—	21,862 20	—
300,000	87,048 00	—	114,534 00	—	27,486 00	—
350,000	105,424 00	—	138,658 80	—	33,234 80	—
400,000	124,200 00	—	163,308 60	—	39,108 60	—
450,000	143,376 00	—	188,483 40	—	45,107 40	—
500,000	162,952 00	—	214,183 20	—	51,231 20	—
600,000	202,928 00	—	266,658 00	—	63,730 00	—
700,000	242,928 00	—	319,158 00	—	76,230 00	—
800,000	282,928 00	—	371,658 00	—	88,730 00	—
900,000	322,928 00	—	424,158 00	—	101,230 00	—
1,000,000	362,928 00	—	476,658 00	—	113,730 00	—

TAXE DE VENTE

On augmente de 2 p. 100 la taxe de vente. On tirera également quelque revenu additionnel d'une mise au point partielle de la liste des produits exempts ou partiellement exonérés, dans le cas d'un certain nombre de produits non primaires qui devraient dans les circonstances actuelles, croit-on, acquitter une part proportionnelle de l'impôt. Les principaux produits biffés de la liste des exemptions sont; les gâteaux et les pâtés de boulangerie; les composés de saindoux et autres substances semblables faites de stéarine ou d'huile animale ou végétale, la crème glacée, préparations alimentaires lactées ou de céréales assujéties aux articles 45 et 46 du tarif douanier, et les enveloppes ordinaires des marchandises non assujéties à la taxe de vente. Les biscuits acquitteront la taxe entière au lieu de la demi-taxe.

TAXE SPÉCIALE D'ACCISE SUR LES IMPORTATIONS

Sera augmentée de 2 p. 100 la taxe spéciale d'accise sur les marchandises importées au Canada.

TAXES SUR LES ASSURANCES

On n'a pas encore mis en vigueur par voie de proclamation la taxe sur les primes d'assurance adoptée à la dernière session, à cause du conflit de juridiction entre le Dominion et les provinces en matière d'assurance. Il est maintenant projeté, en vertu de la loi créant un revenu spécial de guerre, d'imposer une taxe de 1 p. 100 sur les primes nettes des compagnies d'assurance autorisées en Canada ou dans toute province du Canada s'occupant d'assurance autre que l'assurance-vie, l'assurance maritime ou de mutuelles agricoles. Cette taxe a été en vigueur de 1915 à 1929. Les compagnies britanniques et étrangères non autorisées, mais faisant des dépôts dans les caisses du Dominion, devront acquitter une taxe de 1 p. 100 sur les primes nettes reçues au Canada. Les assurés canadiens qui assurent leurs propriétés situées au Canada dans des compagnies autres que celles mentionnées plus haut devront acquitter une taxe de 15 p. 100 des primes brutes pour ces assurances.

L'impôt du timbre sur les chèques, les billets à ordre, les mandats, etc., sera relevé. Le taux actuel est de 2 cents pour chaque effet d'un montant de plus de \$5. Le nouveau taux sera de 3 cents sur les chèques de plus de \$5 à \$100 et, pour les effets de plus de \$100, de 6 cents. La taxe de 10 p. 100, minimum 25 cents, sur les billets de wagons-lits et de 10 cents sur chaque billet de wagon-salon, sera remise en vigueur. Sera également remise en vigueur la taxe sur les câblogrammes et

les télégrammes, mais elle sera maintenant de 5 cents pour chaque dépêche coûtant plus de 15 cents et la mesure sera applicable au même taux aux messages téléphoniques de longue distance.

On propose une légère modification à la loi du revenu spécial de guerre au sujet de l'impôt sur les transferts d'actions et d'obligations. On abolira l'exemption accordée actuellement pour les transferts d'obligations entre courtiers et on substituera une réglementation qui assurera l'application de la disposition à toutes les affaires, sauf quand les courtiers agissent à titre d'acheteurs pour des clients.

Les modifications apportées à la taxe de vente entreront en vigueur immédiatement; les taxes de timbre sur les chèques et les impôts sur les communications télégraphiques et téléphoniques et sur les billets de transport ne s'appliqueront que le 2 mai.

TARIFS DES DOUANES

A cause de l'imminence de la réunion de la conférence impériale, on ne juge pas à propos de modifier le tarif en ce qui concerne la préférence britannique. Cette décision empêche nécessairement toute mise au point importante du tarif douanier.

A une seule exception près, il n'est donc proposé aucune modification au tarif. L'exception a trait aux pièces de rechange des instruments aratoires, pour lesquelles les taux spéciaux accordés jusqu'au 31 mars 1932 sont maintenus jusqu'au 31 mars 1933.

En préparant ces mesures additionnelles d'impôts, on a tenu compte d'abord de la mesure dans laquelle notre population pouvait surppoter ce surcroît d'impôts et, ensuite, de la nécessité absolue d'assainir nos finances.

Atteints par cette terrible crise mondiale tout comme les autres peuples de la terre, et en souffrant, sinon au même degré, du moins de très fâcheuse manière; émus au spectacle des soucis et des misères du peuple, ainsi que des multiples embarras qui sont inséparables du temps d'épreuve que nous traversons; pénétrés du désir de ne demander à nos administrés que la somme de sacrifices ultérieurs la plus faible qui soit compatible avec l'intérêt public; d'autre part, nous sentons que nous faillirions à notre devoir si nous ne nous appliquions avec courage à l'heureuse solution de nos problèmes, coûte que coûte, si nous ne faisons par pleinement honneur à nos engagements financiers, si nous n'équilibrions pas notre budget et si nous ne sauvegardions pas notre crédit national sous le regard scrutateur de la finance mondiale.

Cette manière d'agir peut causer des souffrances. Elles peuvent comporter des sacrifices, mais en définitive elle aura pour résultat des difficultés moindres et des sacrifices moindres qu'il ne serait résulté d'une politique moins courageuse.

En outre, le maintien de notre crédit national est absolument nécessaire au retour de la prospérité.

Bien que le monde soit de nos jours absolument solidaire en matière de commerce et de finance comme jamais auparavant dans son histoire et qu'on ne puisse compter sur le retour à l'état normal ou sur la prospérité sans que ce soit général au monde entier, néanmoins une nation, ou un groupe de nations, doit prendre la direction et battre le chemin. A cette fin, il s'offre une occasion unique dans l'histoire aux nations britanniques, dont les délégués se réuniront à Ottawa en un congrès économique impérial, au mois de juillet prochain.

Si les délégués se réunissent avec la détermination de diriger leurs délibérations en vue d'un avantage mutuel, il en résultera des mesures qui donneront une impulsion marquée au commerce de l'Empire.

Bien que ces mesures aient d'abord pour but de stimuler les échanges au sein de l'Empire, elles libéreront des forces et établiront des courants qui dépasseront nos frontières à l'avantage du monde en général.

En terminant, sans vouloir me livrer à des prophéties, je désire indiquer ma conviction profonde que le jour n'est pas éloigné d'événements qui proclameront l'aurore de temps meilleurs; que les qualités de courage, d'initiative et d'économie qui caractérisent nos ancêtres se retrouvent dans la génération actuelle; que nos luttes et nos ennuis de l'heure porteront les gouvernements et la nation à fournir un effort plus grand de façon que le Canada se trouve à l'avant-garde des nations qui sortiront avec succès de la plus grande crise des temps modernes.

RÉSOLUTIONS

J'ai l'honneur de donner avis, monsieur l'Orateur, que lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je proposerai les résolutions suivantes:

TARIF DES DOUANES

1. La Chambre décide que l'Annexe A du Tarif des douanes, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada de 1927, modifié par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session) et le chapitre trente du Statut de 1931, soit de nouveau modifiée par la radiation du numéro 409q du tarif, des

diverses énumérations de marchandises, respectivement, et des divers droits de douane, s'il en est, placés en regard, et l'insertion du numéro, des énumérations et des droits de douanes qui suivent, dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
409q.	Parties complètes pour les réparations, si elles sont importées le ou avant le trente et unième jour de mars 1933, sous l'empire des règlements édictés par le ministre.			
	(i) pour les instruments ou la machinerie énumérés aux numéros du tarif 409c, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, 409p et 439c.....	En franchise	10 p. 100	10 p. 100
	(ii) pour les instruments ou la machinerie énumérés au numéro du tarif 409b.....	En franchise	7½ p. 100	7½ p. 100
	(iii) pour les instruments ou la machinerie énumérés au numéro du tarif 409d.....	En franchise	6 p. 100	6 p. 100
	(iv) pour les instruments ou la machinerie énumérés aux numéros du tarif 409h et 409n.....	En franchise	10 p. 100	15 p. 100
	(v) pour les instruments ou la machinerie énumérés aux numéros du tarif 409i et 409k.....	En franchise	17½ p. 100	17½ p. 100

2. Que toute mesure législative basée sur la résolution précédente sera censée être entrée en vigueur le septième jour d'avril mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées à la résolution précédente importées ou dédouanées pour la consommation à ladite date ou après et s'être appliquée aux marchandises préalablement importées pour la consommation et pour lesquelles nulle déclaration pour la consommation ne fut faite avant cette date.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il importe de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer que:

1. La réduction de vingt pour cent sur les taux d'impôt énumérés à l'Annexe 1 de la Loi soit abrogée;
2. Le taux d'impôt applicable aux corporations soit majoré de dix pour cent à onze pour cent du revenu en excédent de \$2,000;
3. Tous les contribuables jouissant d'un revenu net supérieur à \$5,000. à l'exclusion des revenus affranchis aux termes de l'article 4 de ladite Loi, devront payer une surtaxe de cinq pour cent du montant des impôts autrement acquittables aux termes des dispositions de ladite Loi;
4. L'exemption personnelle jusqu'à concurrence de \$3,000 jusqu'ici accordée soit abaissée à \$2,400, et l'exemption jusqu'à concurrence de \$1,500 jusqu'ici accordée soit abaissée à \$1,200;
5. Le revenu provenant de contrats d'annuités au sens de l'alinéa (k) de l'article 3 du chapitre 24 des Statuts de 1930 soit affranchi jusqu'à concurrence de \$1,200 au lieu de l'exemption de \$5,000 jusqu'ici prévue, mais ladite exemption de revenu d'annuités jusqu'ici accordée et provenant de contrats d'annuités conclus antérieurement à l'adoption de toute loi s'inspirant de la présente résolution conservera toute sa vigueur et tout son effet;

6. Les dispositions relatives aux corporations de famille soient abrogées à compter de la fin de l'année civile 1932 ou des périodes financières prenant fin au cours de ladite année;
7. Relativement aux périodes financières qui ne concordent pas avec l'année civile, la déclaration du revenu et le paiement de l'impôt, par des personnes civiles autres que des particuliers, au lieu d'être présentée et effectuée le ou avant le 30e jour d'avril de chaque année, tel que stipulé dans ladite loi, doivent être présentée et effectué dans les quatre mois à compter de l'expiration de la période financière et, si la déclaration n'est pas présentée et le paiement effectué tel que susdit, toutes les dispositions de ladite loi deviennent applicables *mutatis mutandis*;
8. Le revenu provenant de dividendes, loyers, intérêts, redevances et autre revenu analogue, non déclaré par le contribuable dans la déclaration de son revenu peut être ajouté au montant des autres recettes du contribuable en doublant la somme non déclarée et en imposant le tout en conformité des dispositions de la loi;
9. Toute mesure législative s'inspirant des alinéas, un deux, trois, quatre, cinq et huit de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période imposable de l'année 1931 et être applicable à ladite période et aux périodes financières expirant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes.;
10. Toute mesure législative s'inspirant des dispositions de l'alinéa sept de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période imposable de l'année 1932 et être applicable à ladite période et aux périodes financières expirant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il importe de déposer un projet de loi en vue de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre 179 des Statuts révisés du Canada de 1927, modifiée par le chapitre 50 des Statuts de 1928, le chapitre 57 des Statuts de 1929, le chapitre 43 des Statuts de 1930, et le chapitre 54 des Statuts de 1931 et de statuer:

1. (i) Que toute compagnie autorisée à faire le commerce d'assurance au Canada ou dans toute province du Canada, autre que les compagnies d'assurance sur la vie et les compagnies d'assurance maritime, les sociétés de secours mutuels et les compagnies, d'assurance purement mutuelles assurant surtout des risques d'incendie agricoles, paiera au fonds du revenu consolidé une taxe d'un pour cent sur les primes nettes encaissées au Canada par la compagnie le ou après le premier jour de janvier 1932.

(ii) Que toute compagnie d'assurance non ainsi autorisée à faire le commerce d'assurance au Canada, ou dans toute province du Canada, mais qui garde un dépôt au ministère des Finances en garantie des réclamations de tous les assurés canadiens exclusivement de la compagnie susdite, équivalant au moins au montant des obligations de la compagnie à ses assurés au Canada, paiera au fonds du revenu consolidé une taxe d'un pour cent sur les primes nettes reçues par elle relativement aux assurances sur des propriétés au Canada, autres que les assurances maritimes, effectuées ou renouvelées dans la partie de l'année civile 1932, et de chaque année civile ci-après pour laquelle elle garde le dépôt susdit.

(iii) Que toute personne habitant le Canada, qui assure ou qui a assuré sa propriété sise au Canada, ou toute propriété sise au Canada dans laquelle elle a un intérêt d'assurance autre que celui d'assureur de la propriété susdite, dans toute compagnie britannique ou étrangère ou toute association de personnes, ou chez un assureur ou des assureurs britanniques ou étrangers

(a) laquelle, le vingt-deuxième jour d'octobre 1931, n'a pas effectué de dépôt auprès du ministre des Finances pour les fins et pour le montant susdits, versera au fonds du revenu consolidé un impôt de quinze pour cent sur le chiffre brut versé ou à verser par cette personne aux fins de cette assurance durant l'année 1931; et un impôt de cinq pour cent du coût total net, pour cette personne, de cette assurance proposée ou renouvelée au cours de chacune des années civiles 1921 à 1930, toutes deux inclusivement, période pendant laquelle cette société, cet assureur ou cette association n'a pas maintenu un dépôt auprès du ministre aux fins et pour le montant susdits, le chiffre de cet impôt payable au cours de toute année civile devant être réduit du montant de tout impôt jusqu'ici versé au ministre pour telle assurance et pour telle année civile; ou

(b) qui ne voit pas à ce que, le ou avant le premier jour de mai 1932 ou à la date où cette assurance est proposée ou renouvelée si cette date arrive après la première, soit maintenu un dépôt aux fins et pour le montant susdits, devra chaque année acquitter un impôt de quinze pour cent du chiffre brut des primes versées ou à verser pour cette assurance au cours de la précédente année civile.

2. Que sur chaque câblogramme et télégramme ou message radiophonique envoyés du Canada et pour lequel on perçoit un droit de plus de quinze cents, les dépêches de presse exceptées, et sur tous les appels téléphoniques de longue distance envoyés du Canada et pour lesquels il est prélevé un droit de plus de quinze cents, la société expéditrice versera au fonds du revenu consolidé un impôt de cinq cents et pourra exiger cette somme de la personne qui acquitte le tarif régulier dudit message.

3. Que toute personne louant un fauteuil dans un pullman ou dans un wagon-salon acquittera, en sus du prix ordinaire de chacun de ces fauteuils, un impôt de dix cents, et que toute personne louant une couchette dans un wagon-lit ou toute autre place pour coucher sur un train de chemin de fer acquittera, en sus du prix ordinaire, un impôt égal à dix pour cent de ce prix, pourvu que cet impôt ne soit jamais moindre que vingt-cinq cents.

4. Que l'impôt du timbre imposé par les articles VI, VIII et IX de ladite loi sur les chèques, reçus aux banques, mandats d'argent, chèques de voyageurs et mandats-poste pour des montants dépassant cinq dollars, et sur des lettres de change et des billets à ordre, soit porté à trois cents sur chaque effet pour un montant ne dépassant pas cent dollars, et à six cents sur tout effet représentant un montant dépassant cent dollars.

5. Que l'alinéa (e) de l'article soixante et un de ladite loi tel qu'il existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit abrogé.

6. (i) Que la taxe de consommation dite taxe de vente imposée par l'article quatre-vingt-six de ladite loi, modifiée par l'article onze du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit portée à six pour cent.

(ii) Que les mots suivant soient biffés de la liste des articles affranchis de la taxe de consommation ou de vente établie à l'Annexe III de ladite loi, telle qu'elle existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, c'est-à-dire:

«Gâteaux et pâtisseries de boulanger, à l'exclusion des biscuits»; «et leurs succédanés» dans la huitième ligne de ladite Annexe; «saindoux composé et substances semblables, faits de stéarine ou d'huiles animales ou végétales»; «matières pour servir exclusivement à la fabrication de tout succédané du beurre ou du saindoux»; «extrait de pré-sure»; crème glacée»; couvertures ordinaires pour servir exclusivement à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente»; «matériaux servant exclusivement à la fabrication de couvertures ordinaires employées à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente».

Aussi, sous la rubrique «Marchandises énumérées aux articles suivants du tarif», les chiffres et les mots suivants, savoir:

«45. Aliments lactés, n.d., préparations alimentaires de céréales en colis d'au plus vingt-cinq livres chacun»;

«46. Préparations alimentaires de céréales, n.d.»

Et que le mot «saindoux» là où il figure pour la première fois, à la ligne neuf de ladite Annexe, soit biffé et remplacé par les mots «saindoux produit au Canada».

(iii) Que les mots suivants soient insérés dans ladite Annexe:

«Tous les articles fabriqués ou produits par le travail des aveugles dans les institutions établies pour leur soin ou sous le contrôle ou la direction desdites institutions.»

(iv) Que soient biffés les mots suivants de la liste des articles affranchis dans la proportion de cinquante pour cent de la taxe de consommation ou de vente établie à l'Annexe IV de ladite loi, telle qu'elle existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, à savoir:

«Biscuits de toutes sortes.»

7. Que la taxe spéciale d'accise sur les importations imposées sous le régime de l'article quatre-vingt-huit de ladite loi, tel qu'elle est décrétée par l'article quatorze du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit portée à trois pour cent.

8. Que toute mesure législative basée sur les paragraphes deux, trois et quatre de la présente résolution entrera en vigueur le deuxième jour de mai mil neuf cent trente-deux.

9. Que toute mesure législative basée sur les paragraphes six et sept de la présente résolution sera censée être en vigueur le septième jour d'avril mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou dédouanées pour la consommation le ou après cette date ainsi qu'à toutes les marchandises antérieurement importées pour lesquelles il n'a pas été fait, avant cette date, de déclaration pour fins de consommation.

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT



3 0145 00082201 2